

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 197

16 février 2007

SOMMAIRE

ABF Hyde Park Investments S.à r.l.	9423	I C & T S.à r.l., International Consult and	
AJL Mediacorporation S.à r.l.	9432	Trading	9431
Arguiro Luxembourg S.à r.l.	9425	Lux-Echafaudages s.à r.l.	9431
Augesons Finance S.A.	9432	Maison Renée Berens Sàrl	9431
Fly High S.A.	9456	Oilasko S.A.	9432
Galloinvest Sàrl	9436	Optimissimus Dudelage Sàrl	9455
Grosvenor French Retail Feeder Invest-		Sungate S.A.	9456
ments S.A.	9410		

Grosvenor French Retail Feeder Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.008.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

KUNTIEN ELÄKEVAKUUTUS, having its registered office at Unioninkatu 43, PO Box 425 FIN-00101 Helsinki, Finland;
VALTION ELÄKERAHASTO, having its registered office at Unioninkatu 13, FIN-00130 Helsinki, Finland;
VERSORGUNGSWERKES DER ZAHNÄRZTEKAMMER NORDRHEIN, having its registered office at Am Seestern 8, 40547 Düsseldorf, Germany;

GFM (CE) S.A., a public limited liability company («société anonyme») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade Register under number B 101.245.

Referred to hereafter as the «Shareholders»,

Represented by Judit Stern with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following articles of association of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

By-Laws:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Corporate name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of GROSVENOR FRENCH RETAIL FEEDER INVESTMENTS S.A. (the «Company»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The Company's object is to take, directly or indirectly, participations and interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and to grant to the entities in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities.

3.2 The Company may also give guarantees and grant security, in any form whatsoever, in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.3 The Company may borrow money and raise funds for the purpose listed above.

3.4 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its corporate object in all areas as described above and more particularly enter into agreements including but not limited to partnership agreements, management agreements, advisory agreements or administration agreements.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at six hundred and fifty thousand ten euros (EUR 650,010.-), divided into one (1) class A share (the «Class A Share») and sixty-five thousand (65,000) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, fully paid up (by 100%).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 3,500,000 (three million five hundred thousand Euros) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.

6.2 The authorized share capital may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders in accordance with Article 18 of the Articles.

6.3 The sole purpose of the above authorized capital is to allow the issue of new Class A Shares and/or Class B Shares or the increase of the nominal value of the existing Class A Shares and/or Class B Shares in exchange of contribution in cash made by the existing or future Shareholders in execution of the capital calls made by the Board of Directors in compliance with any agreement possibly entered into, from time to time between, among others, the Shareholders and the Company (a «Shareholders' Agreement»).

6.4 Within the limits of the authorized share capital set out under Article 6.1, the share capital may be increased, from time to time, at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Class A Shares and/or Class B Shares, it being understood that:

6.4.1 The Class A Shares and/or Class B Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions fixed by the Board of Directors within the strict limits stated in any Shareholders' Agreement.

6.4.2 The Board of Directors may also determine the date of the issue and the number of Class A Shares and/or Class B Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.4.3 The rights attached to the new Class A Shares and/or Class B Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing Class A Shares and/or Class B Shares.

6.4.4 The authorization will expire five years after the date of the present deed, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders.

6.5 The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to this Article 6; the Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the 1915 Law. Furthermore, the Board of Directors may delegate to the chairman of the Board of Directors (the «Chairman») or any Director of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares and/or Class B Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.6 This increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorized share capital may be subscribed for, and Class A Shares and/or Class B Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

7. Form of the shares. The Shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

8. Payment of shares. Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

9. Modification of capital.

9.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

9.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

10. Transfer of shares.

10.1 Except as provided by article 10.3, Class B Shares shall not be sold or transferred by any of the Class B Shareholders during the Investment Period as defined in the Shareholders' Agreement.

10.2 Transfer of Class B Shares to another Class B Shareholder or to a third party

(a) A Class B Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell all of its Class B Shares (the «Offered Shares») must give notice of such an intent (the «Transfer Notice») to the Chairman setting out the details of the Offered Shares and a price, which must be in cash only, per Class B Share it wishes to receive (the «Share Price»). The Chairman shall, within five (5) Days of receipt of such Transfer Notice, offer the Offered Shares to the other Class B Shareholders in proportion to their respective amounts of Equity Commitment. The Offered Shares shall be offered at the Share Price and on the same terms and conditions provided for in the Transfer Notice (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for a period determined by the Chairman which shall not be less than ten (10) Days nor more than twenty (20) Days (including the five (5) Days period granted to the Chairman) («Offer Closing»). In the absence of express acceptance of the offer prior to the Offer Closing, the Class B Shareholders shall be deemed to have refused such offer.

(b) On accepting an offer, each Class B Shareholder shall notify the Chairman of the number of Offered Shares in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Class B Shareholders accept the offer, that the Class B Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares.

If the first notifications received by the Chairman show that the Class B Shareholders have not accepted the offer of all the Offered Shares, the Chairman shall inform the Class B Shareholders of the numbers of Offered Shares accepted by each Class B Shareholder and the number of remaining Class B Shares, within three (3) Days of receiving the last notification. Each Class B Shareholder shall then notify the Chairman of the number of additional Offered Shares, which it agrees to purchase within three (3) Business Days.

(c) If not all of the Class B Shareholders accept the offer, the Offered Shares shall be sold to those Class B Shareholders, which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point (b) in proportion to their respective Equity Commitment, if not otherwise agreed among them. If only one Class B Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Class B Shareholder.

(d) The Chairman shall, no later than the Offer Closing (which may be extended pursuant to Article 10.2 b) notify the Selling Shareholder if the other Class B Shareholders have agreed to purchase the Offered Shares. The Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the other Class B Shareholders accordingly. If the other Class B Shareholders decide not to purchase the totality of the Offered Shares or if the offer pursuant to article 10.2 (a) above is refused or not accepted prior to the Offer Closing, the Selling Shareholder may freely sell them to a bona fide Qualified Investor, as defined in the Shareholders' Agreement, provided that (i) such sale is completed within three (3) months of the Offer Closing, and (ii) the sale is executed on the Agreed Terms. The Selling Shareholder shall provide to the Chairman the draft sale and purchase agreement that he is to conclude with the purchaser in order to enable the Chairman to ensure that the above conditions are met.

(e) If the right of first offer is duly exercised, the Selling Shareholder irrevocably undertakes to (i) sell to the other Class B Shareholders, on the Agreed Terms, the Offered Shares within one (1) month of the Offer Closing and (ii) execute any document enabling the sale to be valid and enforceable against the Company and third parties.

10.3 Transfer to affiliated companies

A sale or a transfer by a Class B Shareholder (a «Transferor Investor») of its Class B Shares to one of its Affiliates (individually a «Transferee Affiliate») shall be permitted, provided that:

(a) The Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations relating to its position as a Shareholder of the Class B Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Investor under any Shareholders' Agreement;

(b) Unless otherwise agreed by the Chairman, the Transferor Investor remains jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all at such time remaining obligations relating to its position as a Shareholder of the Class B Shares and (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferor Investor;

(c) Unless otherwise agreed by the Chairman, the Transferor Investor irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company and the Board of Directors, as applicable, the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to its position as a Shareholder of the Class B Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Equity Commitments) of the Transferee Affiliate under any Shareholders' Agreement (whether assumed from the Transferor Investor, or incurred by the Transferee Affiliate), and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law;

(d) In the event that the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Investor, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Class B Shares back to the Transferor Investor, on the same terms and conditions as set out in this Article 10.3.

10.4 Each Shareholder agrees that it will not sell, assign, transfer, pledge or grant any security interest in its Class B Shares unless all the conditions and procedures described in the Articles are met and without the prior consent of the Class A Shareholders.

10.5 When permitted and unless otherwise consented to by the Chairman, a sale, an assignment or a transfer must be of all and not less than all the Class B Shares held by the Shareholder.

10.6 Furthermore, in case a Shareholders' Agreement has been adopted between the Company and the Shareholders, no sale, transfer or assignment of Class B Shares shall become effective unless and until the relevant transferee or assignee agrees in writing to be bound by the terms of the Shareholders' Agreement, by executing a deed of adherence, confirming that it shall be bound by the terms of such Shareholders' Agreement and that it takes over the unfunded Equity Commitment of the Selling Shareholder.

10.7 A transfer for purposes of this Article shall include any direct or indirect transfer of control of a Shareholder, such as a transfer of shares or other ownership interests in a Shareholder, a merger or demerger involving a Shareholder.

10.8 No right to redemption of the Class B Shares

Except as provided for in a Shareholders' Agreement, none of the Shareholders shall be entitled or shall take any action to cause the Company to redeem any of its Class B Shares.

Chapter III. Directors, Chairman, Board of directors, Statutory auditors

11. Board of directors or sole director.

11.1 In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be Shareholders.

11.2 In the case where the Company is incorporated by a sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one Shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one Shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the 1915 Law.

11.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

11.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

12. Meetings of the board of directors and chairman.

12.1 The Board of Directors shall elect its Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, e-mail or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way. Each participating Director able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

12.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

13. General powers of the board of directors.

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

13.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

14. Delegation of powers.

14.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to the Chairman or any other member of the Board of Directors, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

14.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

15. Representation of the company.

15.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of a Board of Directors, by the sole signature of the Chairman or the joint signatures

of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Chairman or two Directors, but only within the limits of such power.

16. Remuneration of the chairman.

16.1 For its activities as day-to-day manager («délégué à la gestion journalière») of the Company, the Chairman will receive from the Company a management fee to be defined in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement, which may from time to time be entered into between the Company and the Shareholders.

17. Statutory auditor.

17.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

17.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

17.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV. General meeting of shareholders

18. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

18.1 The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

18.2 If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

18.3 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. In case that all the Shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

18.5 The Shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the company prior the general meeting of Shareholders, within the time limit of three (3) days.

18.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.7 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

18.8 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the Class A Shareholders and by the simple majority of the Class B Shareholders, regardless of the proportion of the capital represented.

18.9 When the Company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

18.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

18.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

19. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of the shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on 30 June, at 2.00 P.M., or on the next subsequent open business day should such day be a bank holiday in Luxembourg, and for the first time in 2008.

20. Other general meetings. Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

21. Votes. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex, e-mail or telefax.

Chapter V. Business year, Distribution of profits

22. Business year.

22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2007.

22.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

23. Distribution of profits.

23.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

23.2 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation will cease to be when the amount of the legal reserve reaches at least one tenth of the capital of the Company.

23.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

23.4 The decision to distribute funds and the determination of the conditions and amount of such a distribution will be taken by a majority of votes of Class A Shareholders and a majority of votes of Class B Shareholders and as it may be provided for in any Shareholders' Agreement.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

24. Dissolution, liquidation.

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. Applicable law

25. **Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

26. **Definitions.** «Affiliate»: when used with reference to a specified person, any person that directly or indirectly through one or more intermediaries controls or is controlled by or is under common control with the specified person; for the purposes of this definition, a person shall be deemed to control an entity of which he, she or it is the holder of more than fifty per cent (50%) of the outstanding voting securities, except that for the purpose of Clause 10 of these Articles, more than fifty percent (50%) shall be subscribed for ninety-nine percent (99%).

«Class A Share»: Class A ordinary shares in the capital of the Company held by the Class A Shareholders.

«Class B Share»: Class B ordinary shares in the capital of the Company held by the Class B Shareholders.

«Class A Shareholder»: a holder of Class A Shares.

«Class B Shareholder»: a holder of Class B Shares.

«Equity Commitment»: the Shareholders, and all those who may become Shareholders of the Company, may, from time to time, enter together with the Company into a Shareholders' Agreement. Such agreement may inter alia contain the aggregate commitment of a Class A Shareholder and Class B Shareholder to acquire Class A Shares or Class B Shares;

«Chairman»: means GFM (CE) S.A., a public limited liability company («société anonyme») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade Register under number B 101.245, which has appointed as permanent representative Mr. Jean Bodoni, born on 12 July 1947, at Ixelles, Belgium, with professional address at 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

«Share»: a Class A Share and/or a Class B Share, as the case may be.

«Shareholder»: a holder of Class A Shares and/or Class B Shares, as the case may be.

«Shareholders' Agreement» means the Shareholders' agreement which may, from time to time, be entered into between the Company and the Shareholders.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the sixty-five thousand and one (65,001) shares as follows:

KUNTIEN ELÄKEVAKUUTUS	20,000 class B shares
VALTION ELÄKERAHASTO	15,000 class B shares
VERSORGUNGSWERKES DER ZAHNÄRZTEKAMMER NORDRHEIN	30,000 class B shares
GFM (CE) S.A.	1 class A shares
Total: sixty-five thousand and one shares	65,001 shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of six hundred and fifty thousand ten Euro (EUR 650,010.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about 10,500.- euros.

First extraordinary general meeting of sole shareholder

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and acting as Shareholders of the Company pursuant to Article 15.1 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2012:

- GFM CE S.A., a public limited liability company («société anonyme») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade Register under number B 101.245, which has appointed as permanent representative Mr. Jean Bodoni, born on 12 July 1947, at Ixelles, Belgium with professional address at 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr. Jean Bodoni, company director, born on 12 July 1947, at Ixelles, Belgium with professional address at 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr. Benoit Prat-Stanford, company director, born in F-Tours, on May 2, 1965, residing professionally at 69, boulevard Haussmann 75008 Paris, France;

- Mr. James Gilles Raynor, fund management director, born in UK-Nottingham, on July 17, 1973, residing professionally at 69, boulevard Haussmann 75008 Paris, France;

3. The following has been appointed as auditor for the same period: Mr. Frederik Foussat, financial controller, residing professionally at 69, boulevard Haussmann 75008 Paris, France.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

L'an deux mille six, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

KUNTIEN ELÄKEVAKUUTUS, ayant son siège social à Unioninkatu 43, PO Box 425 FIN-00101 Helsinki, Finland;

VALTION ELÄKERAHASTO, ayant son siège social à Unioninkatu 13, FIN-00130 Helsinki, Finland;

VERSORGUNGSWERKES DER ZAHNÄRZTEKAMMER NORDRHEIN, ayant son siège social à Am Seestern 8, 40547 Düsseldorf, Allemagne;

GFM CE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.245.

Ci-après les «Associés»,

Represented by Judit Stern, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations lesquelles resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anome dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. La Société est ici constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg (et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»)), ainsi que par les présents statuts de la Société (les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de GROSVENOR FRENCH RETAIL FEEDER INVESTMENTS S.A., (la «Société»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par résolutions de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité des actionnaires par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de prendre, directement ou indirectement, des participations ou intérêts sous quelque forme que ce soit, dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir toutes sûretés ou droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit et d'accorder aux entités dans lesquelles la Société a des intérêts toute assistance, prêt, avance ou garantie, de prêter des fonds à des filiales ou à toute autre société y compris les revenus de tout emprunt et/ou émission de sûretés de dette.

3.2 La Société aura également le droit de donner des garanties et d'accorder sûretés sous quelque forme que ce soit, en faveur de tiers pour sécuriser ses obligations ou les obligations de ses filiales ou de toutes autres sociétés. La Société pourra en plus gager, céder, grever ou sinon créer des sûretés sur une partie ou sur l'ensemble de ses actifs, et effectuer toute opération qui est directement ou indirectement relative à son objet social, toutefois, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

3.3 La Société peut emprunter de l'argent ou soulever des fonds pour les objectifs listés ci-dessus.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte pour faciliter l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines tels que décrits ci-dessus et plus particulièrement entrer dans tous accords, y compris mais non limité, aux contrats d'association, contrat de direction, contrat de conseil et contrat d'administration.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à six cent cinquante mille dix euros (EUR 650.010,-) divisé en une (1) Action de catégorie A («Action de Catégorie A»), soixante-cinq mille (65.000) Actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») ayant une valeur nominale de 10,- euros (EUR 10,-) chacune, intégralement libérées (à 100%).

6. Capital autorisé.

6.1 La Société dispose d'un capital non-émis mais autorisé d'un montant maximum de trois millions cinq cent mille euros (3.500.000,- EUR) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B ou afin d'augmenter la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B.

6.2 Le capital social autorisé pourra être augmenté ou réduit par les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires conformément à l'article 18 de ces Statuts

6.3 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B existantes en échange d'apport en argent fait par les Actionnaires actuels et futurs en exécution de l'appel en capital fait par le Conseil d'Administration conformément à tout pacte ayant pu être conclu, à tout moment, entre, entre autre, les Actionnaires et la Société (le «Pacte d'Actionnaires»).

6.4 Dans les limites du capital social autorisé fixé à l'article 6.1, le capital social peut être augmenté d'un montant, à tout moment, à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B, étant entendu que:

6.4.1 Les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B pourront être souscrites conformément aux termes et conditions fixés par le Conseil d'Administration dans les limites strictes stipulées dans le Pacte d'Actionnaires.

6.4.2 Le Conseil d'Administration pourra également la date de l'émission et le nombre d'Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B devant finalement être souscrites et émises.

6.4.3 Les droits attachés aux nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B seront strictement similaires aux droits attachés aux Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C existantes.

6.4.4 Cette autorisation expirera cinq ans après la date de ce présent acte, mais à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires.

6.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder aux modifications nécessaires de l'article 5 pour constater le changement de capital social suivant une augmentation conformément à l'article 6; le Conseil d'Administration a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire à l'exécution et à la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer au président du Conseil d'Administration (le «Président») ou à tout Administrateur de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir

les souscriptions et de recevoir paiement du prix des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.6 Cette augmentation de capital, décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé, peut être souscrite, et les Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B peuvent être émises, avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature, en numéraire ou par incorporation de créances de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration.

7. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

8. Versements. Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera à tout moment. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

9. Modification du capital.

9.1 Le capital souscrit et autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

9.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

10. Transfert d'actions.

10.1 A l'exception de ce qui est prévu par l'article 10.3, les Actions de Catégorie B ne peuvent pas être vendues ou transférées par les Actionnaires de Catégorie B pendant le Période d'Investissement, tel que défini par le Pacte d'Actionnaires.

10.2 Le transfert d'Action de Catégorie B à un autre Actionnaire de Catégorie B ou à un tiers:

(a) Un Actionnaire de Catégorie B (l'«Actionnaire Vendeur») voulant vendre tout ou partie de ses Actions de Catégorie B (les «Actions Offertes») devra notifier son intention (la «Notification de Cession») au Président en exposant les détails des Actions Offertes et du prix, qui doit être seulement en argent, par Action de Catégorie B offert qu'il souhaite recevoir (le «Prix de l'Action»). Le Président offrira, endéans les cinq (5) Jours Ouvrables de réception de la Notification de Cession, les Actions Offertes aux autres Actionnaires de Catégorie B proportionnellement à leurs parts respectives dans la Contribution en Capital. Les Actions Offertes seront proposées au Prix de l'Action et dans les mêmes termes et conditions que celles fournies dans la Notification de Cession (les «Termes de l'Accord») et l'offre sera ainsi émise en vue de son acceptation pour une période déterminée par le Président qui ne devra pas être équivalente à moins de dix (10) jours et ne devra pas être supérieure à vingt (20) jours (y compris la période de cinq (5) Jours Ouvrables fourni au Président) (la «Clôture de l'Offre»). En absence d'acceptation expresse de l'offre avant la Clôture de l'Offre, les Actionnaires de Classe B seront considérés avoir refusé l'offre.

(b) En cas d'acceptation de l'offre, chaque Actionnaire de Catégorie B notifiera au Président le nombre d'Actions Offertes pour lequel il l'accepte l'offre et si tous les autres Actionnaires de Catégorie B n'acceptent pas l'offre, que l'Actionnaire de Catégorie B a l'intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires.

Si les premières notifications reçues par le Président montrent que des Actionnaires de Catégorie B n'ont pas accepté l'offre pour toutes les Actions Offertes, le Président informera les Actionnaires de Catégorie B du nombre d'Actions Offertes acceptées par chacun et du nombre d'Actions de Catégorie B restant, endéans les trois (3) Jours Ouvrables de la réception de la dernière notification. Chaque Actionnaire de Catégorie B notifiera alors au Président le nombre d'Actions Offertes additionnelles, qu'il accepte d'acquérir endéans trois (3) Jours Ouvrables.

(c) Si l'ensemble des Actionnaires de Catégorie B n'accepte pas l'offre, les Actions Offertes seront vendues à ceux des Actionnaires de Catégorie B qui auront montré leur intention d'acquérir des Actions Offertes supplémentaires en vertu du paragraphe (b) en proportion de leur Contribution en Capital, s'ils n'en conviennent pas autrement entre eux. Si seul un Actionnaire de Catégorie B accepte l'offre, toutes les Actions Offertes pourront être acquises par cet Actionnaire de Catégorie B.

(d) Le Président notifiera, pas plus tard qu'à la Clôture de l'Offre (laquelle pourra être étendue conformément à l'article 10.2 b) à l'Actionnaire Vendeur si les autres Actionnaires de Catégorie B ont accepté d'acquérir les Actions Offertes. L'Actionnaire Vendeur vendra les Actions Offertes aux Actionnaires de Catégorie B tel que notifié. Si les autres Actionnaires de Classe B décident de ne pas acquérir la totalité des Actions Offertes ou si l'offre, conformément à l'article 10.2 (a) dessus, est refusée ou n'est pas acceptée avant la Clôture de l'Offre, l'Actionnaire Vendeur pourra les vendre librement à un Investisseur Qualifié, tel que défini par le Pacte d'Actionnaires, de bonne foi à condition que (i) cette vente soit réalisée dans les trois (3) mois de la Clôture de l'Offre, (ii) la vente soit réalisée conformément aux Termes de l'Accord. L'Actionnaire Vendeur fournira au Président le projet de vente et l'accord d'achat qu'il est sur le point de conclure avec l'acquéreur afin de permettre au Président de s'assurer que les conditions supra sont bien remplies.

(e) Si le droit de la première offre est dûment exercé, l'Actionnaire Vendeur s'engage irrévocablement à (i) vendre aux autres Actionnaires de Catégorie A, selon les Termes de l'Accord les Actions Offertes endéans le mois de la Clôture de l'Offre et (ii) exécuter tout document rendant la vente valable et applicable envers la Société et les tiers.

10.3 Cession à des Affiliés

Une vente et un transfert ou une cession par un Actionnaire de Catégorie B (un «Actionnaire Cédant») de ses Actions Catégorie A à un ou plusieurs de ses Affiliés (individuellement un «Affilié Cessionnaire») sera permise à condition que:

(a) L'Affilié Cessionnaire assume les obligations restantes à ce moment en relation avec la position de détenteur d'Actions de Catégorie B (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Actionnaire Cédant selon tout Pacte d'Actionnaire.

(b) Sauf autrement convenu par le Président, l'Actionnaire Cédant reste solidairement et conjointement tenu avec l'Affilié Cessionnaire de toutes obligations restantes à ce moment en relation avec sa position de détenteur d'Actions de Catégorie B (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Actionnaire Cédant.

(c) Sauf autrement convenu par le Président l'Actionnaire Cédant garantit de façon irrévocable et inconditionnelle envers la Société et le Conseil d'Administration, tel qu'applicable, l'accomplissement par l'Affilié Cessionnaire, en bonne et due forme et en temps voulu, de toutes les obligations relatives à sa position de souscripteur ou détenteur d'Actions de Catégorie B (y compris, sans limitation, l'obligation de régler toute Contribution en Capital restant) de l'Affilié Cessionnaire (assumée par l'Actionnaire Cédant ou imposée à l'Affilié Cessionnaire) et devra indemniser les parties à cet égard, dans les limites autorisées par la loi.

(d) Dans le cas où un Affilié Cessionnaire cesse d'être un Affilié de l'Actionnaire Cédant, l'Affilié Cessionnaire vendra, affectera ou cédera en retour ses Actions de Catégorie B à l'Actionnaire Cédant selon les mêmes termes et conditions prévues à l'article 10.3.

10.4 Chaque Actionnaire s'engage à ne pas vendre, transférer, céder, mettre en gage ou accorder toute sûreté ou intérêt sur ses Actions de Catégorie B à moins que toutes les conditions et procédures décrites dans les Statuts ne soient remplies et sans le consentement préalable des Actionnaires de Catégorie A.

10.5 Lorsqu'il sera permis et sauf le consentement contraire du Président, une vente, un transfert ou une cession doit porter sur au moins l'ensemble des Actions de Catégorie B détenues par l'Actionnaire.

10.6 De plus, au cas où un Pacte d'Actionnaire aurait été conclu entre la Société et les Actionnaires, aucune vente, cession ou transfert d'Actions de Catégorie B ne deviendra effective tant et jusqu'à ce que le cessionnaire ou acquéreur marque son accord par écrit d'être lié par les termes du Pacte d'Actionnaire et reprend la Contribution en Capital flottante de l'Actionnaire Vendeur.

10.7 Une cession pour les besoins du présent article inclut toute cession directe ou indirecte du contrôle sur ou d'un Actionnaire, comme une cession d'actions ou autres participations d'un Actionnaire, une fusion ou scission concernant un Actionnaire.

10.8 Aucun droit de rachat des Actions de Catégorie B

Sauf le cas prévu par le Pacte d'Actionnaire, aucun Actionnaire n'est habilité ou ne pourra agir de manière à induire la Société de racheter ses Actions de Classe B.

Titre III. Administrateurs, Président, Conseil d'administration, Commissaires

11. Conseil d'administration ou administrateur unique.

11.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

11.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un actionnaire, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un membre (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, un représentant permanent sera nommé ou confirmé conformément à la Loi de 1915.

11.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à compter de la date de leur élection.

11.4 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et élire à la majorité des votes, un Administrateur afin de pourvoir à son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

12. Réunions du conseil d'administration et le président.

12.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2 La réunion du Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de tout Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités et exigences de convocation.

12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen un autre Administrateur en tant que son mandant. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

12.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

12.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. Chaque Administrateur capable d'entendre et de se faire entendre par les autres Administrateurs participants utilisant ou non cette technologie seront considérés comme présents à cette réunion et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

12.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie de circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

12.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

13.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

13.3 En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

14.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

15. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de son Président ou de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Président ou par deux Administrateurs ou par, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

16. Rémunération du président. Pour ces activités de délégué à la gestion journalière de la Société, le Président recevra de la Société des honoraires de gestion qui seront définies conformément aux dispositions du Pacte d'Actionnaires, qui pourra, à tout moment, être conclu entre la Société et les Actionnaires.

17. Commissaire aux comptes.

17.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

17.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans à compter de leur élection.

17.3 Les Commissaires aux Comptes sont rééligibles.

Titre IV. Assemblée générale des associés

18. Pouvoirs de l'associé unique / de l'assemblée générale des actionnaires.

18.1 La Société pourra n'avoir qu'un Associé unique au moment de sa constitution ou lorsque toutes ses Actions seront détenues par une seule personne. La mort ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'aura pas pour conséquence la dissolution de la Société.

18.2 S'il n'y a qu'un Actionnaire, l'Actionnaire unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

18.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représentera le corps entier des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour effectuer et ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

18.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie d'avis de convocation envoyée à chaque Actionnaire enregistré conformément à la Loi de 1915. au cas où tous les Actionnaires seraient présents ou représentés et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, ils pourront renoncer aux exigences de convocation et aux formalités de publication.

18.5 Les Actionnaires ont le droit de voter par correspondance, au moyen d'un formulaire fournissant une option pour un vote positif ou négatif ou pour une abstention. Pour le calcul du quorum, ne sont pris en compte les formulaires reçus par la Société préalablement à l'assemblée générale des Actionnaires, dans la limite de trois (3) jours.

18.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Actionnaire et aura droit ainsi à voter par procuration.

18.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

18.8 Sauf dans les cas déterminés autrement par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix Actionnaires de Catégorie A et Actionnaires de Catégorie B, quelle que soit la portion du capital représentée.

18.9 Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

18.10 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés

18.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

19. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 juin à 2:00 p.m., ou le jour suivant ouvré subséquent si ce jour se trouve être un jour férié pour les banques à Luxembourg et pour la première fois en 2008.

20. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

21. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex, e-mail ou téléfax.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices.

22. Année sociale.

22.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2006.

22.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

23. Répartition des bénéfices.

23.1 Les profits relatifs de l'année sociale, après déduction des charges et dépréciations générales et opérationnelles, constitueront le profit net de la Société relativement à cette période.

23.2 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

23.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et où la Loi et les Statuts l'autorisent, le Conseil d'Administration pourra proposer que les fonds disponibles restant soient distribués.

23.4 La décision de distribuer des fonds et la fixation du montant de cette distribution sera prise par la majorité des voix des Actionnaires de Catégorie A et la majorité des Actionnaires de Catégorie B et tel qu'il pourrait être stipulé dans un Pacte d'Actionnaires.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

24. Dissolution, liquidation.

24.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. Loi applicable

25. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

26. Définitions. «Affiliée» lorsqu'utilisé en référence à une personne spécifique, toute personne qui directement ou indirectement au travers d'un ou plusieurs intermédiaires contrôle ou est contrôlé par ou est sous le contrôle commun de personne spécifique; pour les besoins de la définition, une personne doit être considérée comme contrôlant une entité dont il (elle) est le détenteur de plus de cinquante (50%) des valeurs de vote en suspens, sauf pour la clause 10 de ses statuts, plus de cinquante pour cent (50) % devront être souscrit pour les quatre vingt dix-neuf pour cent (99%).

«Actions de Catégorie A»: Actions ordinaires de Catégorie A dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie A.

«Actions de Catégorie B»: Actions ordinaires de Catégorie A dans le capital de la Société détenues par les Actionnaires de Catégorie B.

«Actionnaires de Catégorie A»: détenteur d'Action de Catégorie A.

«Actionnaires de Catégorie B»: détenteur d'Action de Catégorie B.

«Contribution en Capital»: les Actionnaires, et tous ceux qui pourront devenir Actionnaires de la Société, peuvent, à tout moment, entrer ensemble, avec la Société dans un Pacte d'Actionnaires. Un tel pacte peut Inter Alia contenir des engagements globaux de Actionnaires de Catégorie A et Actionnaires de Catégorie B pour acquérir des Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie;

«Président»: signifie GFM (CE) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.245, qui a nommé en tant que représentant permanent M. Jean Bodoni, né le 12 juillet 1947, à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle à 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

«Action»: une Action de Catégorie A et/ou une Action de Catégorie B, le cas échéant.

«Actionnaire»: détenteur des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B, le cas échéant.

«Pacte d'Actionnaire» signifie le Pacte d'Actionnaires qui pourra, à tout moment, être conclu entre la Société et les Actionnaires.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré mentionnés déclarent souscrire soixante-cinq mille et une (65.001,-) actions comme suit:

KUNTIEN ELÄKEVAKUUTUS	20.000 Action de Catégorie B
VALTION ELÄKERAHASTO	15.000 Action de Catégorie B
VERSORGUNGSWERKES DER ZAHNÄRZTEKAMMER NORDRHEIN	30.000 Action de Catégorie B
GFM CE S.A.	1 Action de Catégorie A
Total: soixante-cinq mille et une	65.001 Actions

Toutes les Actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de six cent cinquante mille dix euros (EUR 650.010,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 10.500,- Euro.

Première assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique

La parties pré mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaires de la Société ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique qui sera tenue en 2012:

a) GFM (CE) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, avenue John F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg

sous le numéro B 101.245, qui a nommé en tant que représentant permanent M. Jean Bodoni, né le 12 juillet 1947, à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle à 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

b) M. Jean Bodoni, administrateur de société, né le 12 juillet 1947, à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle à 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

c) M. Benoit Prat-Stanford, administrateur de société, né le 2 mai 1965 à F-Tours, avec adresse professionnelle à 69, boulevard Haussmann 75008 Paris, France;

d) M. James Gilles Raynor, fund management director, né le 17 juillet 1973 à UK-Nottingham, avec adresse professionnelle à 69, boulevard Haussmann 75008 Paris, France;

3. Le suivant a été nommé comme réviseur d'entreprise pour une période de six (6) ans: M. Frederik Foussat, controller financier, avec adresse professionnelle à 69, boulevard Haussmann 75008 Paris, France.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 92, case 8. — Reçu 6.500,10 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007011320/211/773.

(070002317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

ABF Hyde Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.788.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of November.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company ABF HYDE PARK INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2320 Luxembourg, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on 6 November 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1256 on 27 November 2003, whose articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed received by the same notary, on 10 March 2006, published in the Mémorial C, number 1171 on 16 June 2006 («the Corporation»).

The extraordinary general meeting was opened at 2.00 p.m. by Mr Michel Bulach, lawyer, residing professionally in Luxembourg acting as chairman and appointing Mr Claude Gregorius, private employee, residing in Brouch/Mersch, as secretary of the meeting.

The meeting appointed as scrutineer Mrs Mevlüde Tokbag, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the members or by the proxy holders representing the members, and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of ninety one million four hundred fifty-eight nine thousand Pounds Sterling (GBP 91,458,000.-) were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting was the following:

1. Change of the opening and closing dates of the financial year of the Corporation so that it shall henceforth begin on the second day of December of each year and shall terminate on the first day of December of the following year, with the exception of the current financial year, which began on the sixteenth day of March two thousand and six and shall terminate on the first day of December two thousand and six.

2. Amendment of Article 17 of the Articles of Association of the Corporation to reflect the above resolution.

3. Miscellaneous.

The meeting having approved the statements of the chairman and 3 considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The members' meeting resolved to change the opening and closing dates of the financial year of the Corporation so that it shall henceforth begin on the second day of December of each year and shall terminate on the first day of December of the following year, with the exception of the current financial year, which began on the sixteenth day of March two thousand and six and shall terminate on the first day of December two thousand and six.

Second resolution

The members' meeting resolved to amend Article 17 of the Articles of Association of the Corporation so as to reflect the said change, as follows:

«The financial year of the Corporation shall begin on the second day of December of each year and shall terminate on the first day of December of the following year.»

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with Us the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsechs, am dreißigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich, handelnd in Vertretung von Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, zur Zeit verhindert, welch Letzterer Depositar der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Versammelte sich eine ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft ABF HYDE PARK INVESTMENTS S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxemburg, 16, avenue Pasteur, gegründet infolge einer Urkunde, aufgenommen durch Maître Léon Thomas, genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonnevoie am 6. November 2003, veröffentlicht im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» Nummer 1256 vom 27. November 2003, mehrmals geändert und zum letzten Mal infolge einer Urkunde, aufgenommen durch den selben Notar am 10. März 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1171 vom 16. Juni 2006 («die Gesellschaft»).

Die außerordentliche Hauptversammlung wurde um 14.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Michel Bulach, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet und bestimmte sodann Claude Gregorius Angestellter, wohnhaft in Brouch/Mersch, zum Sekretär.

Die Versammlung bestellte Frau Mevlüde Tokbag, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler. Diese drei Personen bildeten das Büro der Versammlung.

Das wie hiervor aufgeführt zusammengesetzte Büro stellte die Anwesenheitsliste auf, welche, nachdem sie von den Gesellschaftern oder von den Bevollmächtigten der Gesellschafter und von den Büromitgliedern und dem Notar ne varietur unterzeichnet wurde, dieser Urkunde als Anlage beigelegt wird und mit derselben einregistriert wird.

Der Vorsitzende erklärte und bat den Notar, nachfolgendes zu beurkunden:

I. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass sämtliche Gesellschafter, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von einundneunzig Millionen vierhundertachtundfünfzig tausend Pfund Sterling (GBP 91.458.000,-) darstellen, bei der Hauptversammlung anwesend oder rechtsgültig vertreten waren. Die Hauptversammlung konnte daher rechtsgültig ohne vorangehende Einberufungskundgabe über sämtliche Verhandlungspunkte der Tagesordnung beraten und entscheiden.

II. Die Hauptversammlung hatte folgende Tagesordnung:

1. Änderung des Eröffnungsdatums und des Schließungsdatums des Geschäftsjahres der Gesellschaft, so dass es am zweiten Dezember eines jeden Jahres beginnt und am ersten Dezember des darauf folgenden Jahres endet, mit Ausnahme des gegenwärtigen Geschäftsjahres, welches am sechzehnten März diesen Jahres begann und am ersten Dezember enden soll.

2. Abänderung des Artikels 17 der Gesellschaftssatzung, um den obigen Beschlüssen Rechnung zu tragen.

3. Sonstiges

Die Hauptversammlung hat, nachdem sie den Aussagen des Vorsitzenden zugestimmt und sich für als ordnungsgemäß zusammengesetzt und einberufen erachtet hat, nach Beratung folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschloss, das Eröffnungsdatums und des Schließungsdatums des Geschäftsjahres der Gesellschaft zu ändern, so dass es am zweiten Dezember eines jeden Jahres beginnt und am ersten Dezember des darauf folgenden Jahres endet, mit Ausnahme des gegenwärtigen Geschäftsjahres, welches am sechzehnten März diesen Jahres begann und am ersten Dezember enden soll.

Die Gesellschafterversammlung beschloss Artikel 17 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern, um der besagten Abänderung Rechnung zu tragen:

«Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am zweiten Dezember eines jeden Jahres und endet am ersten Dezember des darauf folgenden Jahres.»

Da keine weiteren Punkte der Tagesordnung offenstehen und keine weiteren Bitten um Diskussion vorgetragen wurden, schliesst der Vorsitzende die Versammlung.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Personen auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen derselben erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die erschienenen Personen, haben dieselben gemeinsam mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: M. Bulach, C. Gregorius, M. Tokbag, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, vol. 156S, fol. 39, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007008684/230/112.

(060142241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Arguiro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.740.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the first day of December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NYNGAN INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, with registered office at Themistokli Dervi, 48, Centennial Building, Flat/Office 701, P.C. 1066, Nicosia, Cyprus, incorporated under number HE 182012, here represented by Mr Benoît Caillaud, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on November 22, 2006 in Nicosia.

Said power of attorney, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company's purpose is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or undertakings in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or undertakings. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets and shall open bank accounts in its name.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Company's purpose.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ARGUIRO LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole member or by a decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole member, the Company's shares held by the sole member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole member or of one of the member.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be member. The managers are appointed and may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by:

- the sole signature of one manager of category B for all day-to-day management operation not exceeding EUR 10,000.-
- the signatures of the majority of managers of category A and the signature of one manager of category B for all other operation.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of manager can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted for all day to day management operation not exceeding EUR 10,000.- by the majority of the managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers. For all other operation, the resolutions shall be adopted by a majority of managers of category A and one manager of Category B at least.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 14. The sole member assumes all powers conferred to the general members' meeting.

In case of a plurality of member, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the members owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five members, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the following year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion of its/their shareholding(s) in the company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a members' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 18. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 19. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary members meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of members or the sole member, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the members proportionally to the shares they hold.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

All five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, have been subscribed by NYNGAN INVESTMENTS LIMITED, aforementioned.

All shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the Sole Member

The member resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

Category A Managers:

- Mr Gerard Casella, company manager, born in Colombes, France, on December 31, 1937, residing at 75, route de Celigny, Domaine de Garrengo, 1298 Celigny, Switzerland;

- Mr Guillaume Casella, company manager, born in Gien, France, on February 1, 1976, residing at 40, rue Springgrove, Outremont (Québec), Canada, H2V 3J2.

Category B Managers:

- Mr Alain Noullet, company manager, born in Brussels (Belgium) on November 2, 1960, with professional address at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Stephane Biver, company manager, born in Watermael Boitsfort (Belgium) on August 3, 1968, with professional address at 128, boulevard Petrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Set the address of the Company at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Costs

he expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

NYNGAN INVESTMENTS LIMITED, une «limited liability company», constituée sous le droit de la République de Chypre ayant son siège social au Themistokli Dervi, 48, Centennial Building, Flat/Office 701, P.C. 1066, Nicosia, Chypres, constituée sous le numéro HE 182012, ici représenté par Monsieur Benoît Caillaud, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2006 à Nicosie.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition de participations dans des sociétés ou entreprises, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société exercera ses activités en son nom propre, mais dans l'intérêt commun de ses Associés. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange,

o généralement, tout titre ou instrument financier émis par une entité publique ou privée. Elle peut participer dans la création, développement, gestion et contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle de n'importe quelle nature et origine.

La Société peut emprunter sous toute les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des bons, des obligations et tout autre instrument de dettes. La Société peut prêter des fonds, y compris les fonds provenant d'un emprunt et/ou de l'émission d'instruments de dettes, à ses filiales, sociétés affiliées. Elle peut également accorder des garanties ou sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles des ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut de plus nantir, transférer, ou donner en garantie d'une autre façon tout ou partie des ses actifs et ouvrira un compte bancaire à son nom.

La Société peut plus généralement avoir recours à toute technique et instrument se rapportant à ses investissements pour permettre une gestion plus efficace, y compris les techniques et instruments permettant la Société de se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La Société peut conclure toutes transactions commerciales ou financières relatives à des meubles ou immeubles, qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet de la Société.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination ARGUIRO LUXEMBOURG S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des membres délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du membre unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul membre, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs membres, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite du membre unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement membres. Les gérants sont nommés et révocables.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des membres par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son seul gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par:

- la seule signature d'un manager de catégorie B pour toutes les opérations de gestion journalière n'excédant pas EUR 10.000,-.

- par les signatures de la majorité des gérants de catégorie A et la signature d'un des gérants de catégorie B pour toutes les autres opérations.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées pour toutes les opérations de gestion journalière n'excédant pas EUR 10.000,- à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants. Pour toutes les autres opérations, les résolutions doivent être adoptées par la majorité des gérants de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Le membre unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité de membres, chaque membre peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque membre possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des membres détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout membre peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividende et adoption d'une résolution des membres décidant le versement de dividende.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 19. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des membres devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des membres ou le seul membre, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il y en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ont été souscrites par NYNGAN INVESTMENTS LIMITED, mentionnée ci-dessus.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décisions du membre unique

Le membre décide de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

Gérants de catégorie A:

- M. Gerard Casella, company manager, né à Colombes, France, le 31 décembre 1937, demeurant au Domaine de Garrengo, 75, route de Celigny, 1298 Celigny, Suisse.

- M. Guillaume Casella, company manager, né à Gien, France, le 1^{er} février 1976, demeurant à 40, rue Springgrove, Outremont (Québec), H2V 3J2, Canada.

Gérants de catégorie B:

- M. Alain Noullet, gérant de société, né à Bruxelles (Belgique), avec adresse professionnelle à 128, boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- M. Stephane Biver, gérant de société, né à Watermael Boitsfort (Belgique), avec adresse professionnelle au 128, boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Caillaud, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 66, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007008659/202/314.

(060142391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Lux-Echafaudages s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 42, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 43.166.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009727/7144/10.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04851. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Maison Renée Berens Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 62, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.751.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007009750/7170/10.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05942. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

I C & T S.à r.l., International Consult and Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 95.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I C & T S.à r.l., INTERNATIONAL CONSULT AND TRADING

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007009751/514/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04585. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Augesons Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.024.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2006.

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007012597/231/10.

(060141998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

AJL Mediacorporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 95.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AJL MEDIACORPORATION S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007009755/514/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04559. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Oilasko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.041.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

1) La société anonyme PARGESTION S.A. ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 80.706,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à Walferdange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 novembre 2006.

2) La société anonyme EURODOM S.A. ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 80.684,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 novembre 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclarent constitué entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de OILASKO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut acquérir, gérer, mettre en valeur et vendre directement ou indirectement tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés.

Elle peut accorder tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des associés ou à des tiers, dans le respect des conditions légales.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations, dans le respect des conditions légales, ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées par des apports en espèce.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2008.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société anonyme PARGESTION S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2. La société anonyme EURODOM S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-). Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:
 - a) la société PARGESTION S.A., préqualifiée;
 - b) la société EURODOM S.A., préqualifiée;
 - c) Monsieur Serge Atlan, administrateur de sociétés, né à Batna (Algérie), le 27 janvier 1953, demeurant à L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise.

La société PARGESTION S.A., préqualifiée, est nommée administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Monsieur Serge Atlan prénommé est désigné représentant permanent des sociétés PARGESTION S.A. et EURODOM S.A.

- 2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE INTERNATIONALE RYMARZ, EXPERTISE COMPTABLE, CONSEIL, S.à r.l., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 104.879.
- 3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 4) Le siège de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Atlan, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 décembre 2006, vol. 437, fol. 35, case 4. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 janvier 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007011258/236/179.

(070002513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Galloinvest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.551.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.015.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of December.

Before us, Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GALLOINVEST SpA, a company initially established in Italy on 17 July 1996, with registered office so far in Via Privata Maria Teresa, 7, 20123 Milano, Italy, registered with the company trade register of Milano under the number 11893000155 (the «Company»).

The extraordinary general meeting is opened by M^e Catherine Messang, lawyer, residing in Luxembourg, Chairman.

The chairman appoints as secretary M^e Andrea Fiorelli, lawyer, residing in Rome (Italy).

The meeting elects as scrutineer M^e Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. To approve the Company's interim financial statements as of 15 December 2006.

2. To transfer the registered office and the principal establishment of the Company from Italy to the Grand Duchy of Luxembourg, without dissolution of the Company, the legal personality of the Company being maintained, to accept the Luxembourg nationality by the Company and to submit the Company to Luxembourg law.

3. To modify the corporate object of the Company which will from now on read as follows:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

4. To adopt the corporate form of, and to transform the Company to the extent necessary into, a Luxembourg société anonyme.

5. To change the nominal value of the shares of the Company from One Euro (EUR 1.-) to twenty-five euros (EUR 25.-) so that the subscribed capital, amounting to twenty two million five hundred fifty one thousand euros (EUR 22,551,000.-) as reduced by the extraordinary shareholders meeting dated 31 October 2006 is now represented by nine hundred two thousand forty (902,040) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), so that after such change of the nominal value, the shares of the Company will be held in the following proportions:

Shareholders	Number of Shares
Ms Aurelia Perocco (bare ownership)	166,400
Mr Pier Domenico Gallo (usufruct)	
SOPAREF S.A.	576,852
MELIORTRUST (bare ownership)	31,808
COREFI Srl (usufruct)	
Mr Gerardo Rescigno	18,388
Mr Mauro Pulega	18,388
GALLOINVEST S.A.	90,204
Total	902,040

6. To restate the articles of association in order to adapt them to Luxembourg law.

7. To determine the number of members of the Company's board of directors, to elect the new members of the Company's board of directors and to determine the duration of their mandate.

8. To elect the new statutory auditor of the Company and to determine the duration of its mandate.

9. To fix the address of the registered office of the Company.

10. To change the legal form of the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée;

11. To accept the directors and the statutory auditor's resignation and to grant them discharge;

12. To amend the articles of association of the Company;
13. To appoint the category A directors and category B directors of the Company;
14. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the holders of the voting rights attached to the shares representing the total capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The chairman explains the various items of the agenda. In particular, the Chairman sets out that the Company intends to transfer its registered office and its principal establishment from Italy to the Grand Duchy of Luxembourg, that an extraordinary general meeting of shareholders, where all the shares representing the total share capital were present or represented, was held in Italy, on 21 December 2006, during which the transfer has already been unanimously decided and that all formalities in that respect by the laws of Italy have been complied with. He concludes that the purpose of the meeting is to decide, under Luxembourg law, on the same transfer and to adapt the Company's articles of incorporation to Luxembourg law. The Company will continue its activities in Luxembourg at its new registered office with all its assets and liabilities as described in the report of the board of directors of the Company dated 27 December 2006, a copy of which will remain attached to this deed, signed ne varietur by the appearing parties, in order to be filed at the same time with the registration administration. In a second step, the Company intends to change the legal form of the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

After deliberation, the meeting then adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to approve the Company's interim financial statements as of 15 December 2006 which are tabled.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office and the principal establishment of the Company from Italy to the Grand Duchy of Luxembourg, without dissolution of the Company, the legal personality of which shall be maintained. The general meeting of shareholders further resolves that the Company shall accept and hereby accepts the Luxembourg nationality and that from now on the Company shall be and hereby is submitted to Luxembourg law.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to modify the corporate object of the Company which will from now on read as follows:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.»

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to adopt the corporate form of, and to transform the Company to the extent necessary into, a Luxembourg société anonyme.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1.-) to twenty-five euros (EUR 25.-) so that the subscribed capital of the Company, amounting to twenty two million five hundred fifty one thousand euros (EUR 22,551,000.-) as reduced by the extraordinary shareholders meeting dated 31 October 2006 is now represented by nine hundred two thousand forty (902,040) shares with a nominal value of twenty-five

euros (EUR 25.-). As a consequence, the general meeting of shareholders acknowledges that the shares of the Company will be held in the following proportions:

Shareholders	Number of Shares
Ms Aurelia Perocco (bare ownership)	166,400
Mr Pier Domenico Gallo (usufruct)	
SOPAREF S.A.	576,852
MELIORTRUST (bare ownership)	31,808
COREFI Srl (usufruct)	
Mr Gerardo Rescigno	18,388
Mr Mauro Pulega	18,388
GALLOINVEST S.A.	90,204
Total	902,040

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to restate the articles of incorporation in order to adapt them to Luxembourg law and to adopt the following articles of incorporation in English and in French, the French text being prevailing in case of divergences between the English and the French text:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Company in the form of a société anonyme, under the name of GALLOINVEST S.A.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

3.5. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at EUR 22,551,000.- (twenty two million five hundred fifty one thousand euros) divided into 902,040 (nine hundred forty) ordinary shares all with a par value of EUR 25.- (twenty five euros) per share.

5.2. Shares

5.2.1. The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

5.2.2. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.2.3. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

In the event and as long as the ownership of one or more share(s) is divided between a usufructuary and a bare owner, the usufructuary shall, towards the Company, be exclusively and in all circumstances, entitled to exercise the voting rights attached to such share(s).

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Board of directors.

8.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Company.

8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 9. Procedures of meeting of the board.

9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The convening notice for any board meeting, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by registered letter or special courier), telegram, telex, e-mail or facsimile to the domicile of the directors at least forty-eight (48) hours before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by facsimile waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. The notice may also be waived if all directors are present at a given meeting and unanimously waive such notice for such given meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board of directors each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board of directors at such meeting.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

9.6. In the event that any director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

9.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

Art. 10. Minutes of meetings of the board.

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the board.

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends

14.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

14.2.2. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

15.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 17. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders.

18.1. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Tuesday of the month of May, at 2.00 p.m.

18.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

18.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolves to set the number of the members of the board of directors at five, and to elect the following directors for a time period ending immediately after the approval of the annual accounts of the year 2009 by the general meeting:

1. Mr Pier Domenico Gallo, born in Cossano Belbo on 4 May 1939, residing in London, Flat 1, 1-2 Telegraph House Rutland Gardens (United Kingdom);
2. Mr Vito Benito Faggella, born in San Fele on 30 March 1939, residing in Milano, Via Boccaccio 4 (Italy);
3. Mrs Caterina Della Mora, born in Udine on 18 June 1972, residing in Udine, Via Gherardo Freschi 23 (Italy);
4. Mrs Nathalie Mager, born in Longwy on 2 May 1966, residing at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
5. Mr Serge Marion, born in Namur on 15 April 1976, residing at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolves to elect FACTS SERVICES, S.à r.l., having its registered office at 41, boulevard Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 98.790, as statutory auditor for a time period ending immediately after the next annual general meeting of shareholders.

Ninth resolution

The general meeting of shareholders resolves to set the address of the registered office of the Company at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Tenth resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the legal form of the company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée, without discontinuity of its legal status.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, amortizations, appreciations, depreciations.

The société à responsabilité limitée shall continue to keep the accounts held by the société anonyme.

Eleventh resolution

The general meeting of partners resolves to accept the resignation of all the directors and the statutory auditor and to give them discharge for the exercise of their mandates up to the date of these presents.

Twelfth resolution

The general meeting of partners resolves to adapt the articles of association to the new legal form of the Company and to set them as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5. The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination GALLOINVEST S.à r.l.

Art. 5. Registered office.

5.1. The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1.- Subscribed Share Capital

6.1.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 22,551,000.- (twenty two million five hundred fifty one thousand euros) represented by 902,040 (nine hundred two thousand forty) shares (parts sociales) of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2. At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2.- Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3.- Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4.- Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In the event and as long as the ownership of one or more share(s) is divided between a usufructuary and a bare owner, the usufructuary shall, towards the Company, be exclusively and in all circumstances, entitled to exercise the voting rights attached to such share(s).

6.5.- Transfer of Shares

6.5.1. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6.- Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1.- Appointment and Removal

7.1.1. The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance) composed of category A director(s) and category B director(s). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2. The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, a shareholder's meeting to appoint a new board of directors shall be called and convened, as soon as practically possible, by the directors still in duty.

7.1.3. A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4. The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2.- Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.- Representation and Signatory Power

7.3.1. In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2. The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of one category A director and one category B director.

7.3.3. The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4. The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4.- Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1. The board of directors (conseil de gérance) shall choose among its members a chairman (the «Chairman») and a vice-chairman (the «Vice-Chairman»). It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2. The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the Chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4. The convening notice for any board meeting, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by registered letter or special courier), telegram, telex, e-mail or facsimile to the domicile of the Directors at least forty-eight (48) hours before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by facsimile waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. The notice may also be waived if all directors are present at a given meeting and unanimously waive such notice for such given meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board of directors each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board of directors at such meeting.

7.4.5. The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.6. In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by facsimile, telegram, e-mail or telex another director as his proxy.

7.4.7. Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.8. Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5.- Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3. However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4. The convening notice for any general shareholders' meeting, containing the agenda shall be sent by letter (sent by registered letter or special courier) to the domicile/registered office of the shareholders at least fifteen (15) days before the date set for the meeting. The notice may also be waived if all shareholders are present at a given meeting and unanimously waive such notice for such given meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the shareholders. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any shareholders' meeting each shareholder is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the shareholders at such meeting.

8.5. The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of the month of May at 2 pm..

9.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1.- Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2.- Annual Accounts

11.2.1. At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2. Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2. Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Subscription

The corporate capital of GALLOINVEST S.à r.l., which amounts to EUR 22,551,000.- (twenty two million five hundred fifty one thousand euros), represented by 902,040 (nine hundred two thousand forty) shares (parts sociales) of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all fully subscribed and entirely paid up, is held as follows:

Shareholders	Number of Shares
Ms Aurelia Perocco (bare ownership)	166,400
Mr Pier Domenico Gallo (usufruct)	
SOPAREF S.A.	576,852
MELIORTRUST (bare ownership)	31,808
COREFI Srl (usufruct)	
Mr Gerardo Rescigno	18,388
Mr Mauro Pulega	18,388
GALLOINVEST S.A.	90,204
Total	902,040

The general meeting of partners resolves to appoint the following persons as category A directors and category B directors, for an undetermined period of time:

Category A directors:

1. Mr Pier Domenico Gallo, born in Cossano Belbo on 4 May 1939, residing in London, Flat 1, 1-2 Telegraph House Rutland Gardens (United Kingdom);
2. Mr Vito Benito Faggella, born in San Fele on 30 March 1939, residing in Milano, Via Boccaccio 4 (Italy);
3. Mrs Caterina Della Mora, born in Udine on 18 June 1972, residing in Udine, Via Gherardo Freschi 23 (Italy).

Category B directors:

1. Mrs Nathalie Redin, born in Longwy on 2 May 1966, residing at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
2. Mr Serge Marion, born in Namur on 15 April 1976, residing at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Valuation - Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 8,000.-.

It results from the notarial deed of incorporation of the Company, a copy of which shall be countersigned by the appearing persons and the notary and which shall remain attached to the present deed to be filed with it at the same time with the registration authorities, that the Company has paid the capital duty (ad valorem duty) in accordance with the laws of Italy.

For the purpose of registration, it is therefore stated that the transfer of the principal office and effective place of management to Luxembourg is exempt from the contribution duty (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of 29th December, 1971, «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», as amended.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GALLOINVEST SpA, une société constituée initialement en Italie suivant acte du 17 juillet 1996, ayant jusqu'à présent son siège social à Via Privata Maria Teresa, 7, 20123 Milan, Italie, enregistrée au Registre du Commerce de Milan sous le numéro 11893000155 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de M^e Catherine Messang, avocat, résidant au Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M^e Andrea Fiorelli, avocat, résidant à Rome (Italie).

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Gérard Maîtrejean, avocat, résident au Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Approuver les comptes intérimaires de la Société en date du 15 décembre 2006;
2. Transférer le siège social et le principal établissement de la Société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société et avec maintien de la personnalité juridique de la Société, accepter la nationalité luxembourgeoise pour la Société et soumettre la Société à la législation luxembourgeoise;

3. Modifier l'objet social de la Société qui sera lu dès à présent comme suit:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»;

4. Adopter la forme sociétale et transformer pour autant que de besoin la Société en une société anonyme de droit luxembourgeois;

5. Changer la valeur nominale des actions de la Société de un euro (1,- EUR) à vingt-cinq euros (25,- EUR) de sorte que le capital souscrit, s'élevant à vingt-deux millions cinq cent cinquante et un mille euros (22.551.000,- EUR) tel que réduit suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2006 est maintenant représenté par neuf cent deux mille quarante (902.040) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) de sorte qu'après le changement de valeur nominale les actions de la Société seront détenues comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions
Mme Aurelia Perocco (nu propriétaire)	166.400
M. Pier Domenico Gallo (usufruitier)	
SOPAREF S.A.	576.852
MELIORTRUST (nu propriétaire)	31.808
COREFI Srl (usufruitier)	
M. Gerardo Rescigno	18.388
M. Mauro Pulega	18.388
GALLOINVEST S.A.	90.204
Total	902.040

6. Redéfinir les statuts de la Société afin de les mettre en adéquation avec la législation luxembourgeoise;

7. Déterminer le nombre de membres du conseil d'administration de la Société, élire les nouveaux membres du conseil d'administration de la Société et déterminer la durée de leur mandat;

8. Elire le nouveau commissaire aux comptes de la Société et déterminer la durée de son mandat;

9. Déterminer l'adresse du siège social de la Société;

10. Changer la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée;

11. Accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et par la même leur donner décharge;

12. Modifier les statuts de la Société;

13. Nommer les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B de la Société;

14. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, sont également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les détenteurs des droits de vote attachés aux actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présents ou représentés à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont dûment été informés avant la tenue de l'assemblée.

Le président expose les différents points de l'agenda. Plus particulièrement, le président explique que la Société a l'intention de transférer son siège social et son principal établissement d'Italie au Grand Duché de Luxembourg; qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, pour laquelle tous les actionnaires étaient présents ou représentés, a été tenue en Italie le 21 décembre 2006, durant laquelle le transfert a été unanimement décidé et toutes les formalités nécessaires au respect de la loi italienne ont été satisfaites. Enfin, il explique que l'objectif de cette assemblée est de poursuivre ce transfert et ce, en vertu de la législation luxembourgeoise, mais aussi d'adapter les statuts de la Société à la législation luxembourgeoise. La Société poursuivra ses activités au Luxembourg, à son nouveau siège social, avec l'ensemble de ses actifs et passifs décrits dans le rapport du conseil d'administration de la Société au 27 décembre 2006 dont une copie, signée ne varietur par les parties, sera attachée à cet acte afin d'être enregistrée en même temps. Dans un second temps, la Société a l'intention de changer sa forme juridique de société anonyme en société à responsabilité limitée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société du 15 décembre 2006 qui sont annexés.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société ainsi que le principal établissement de la Société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution de la Société et avec maintien de sa personnalité juridique. L'assemblée générale des actionnaires décide aussi que la Société accepte de prendre la nationalité luxembourgeoise et que dès à présent elle se conformera à la législation luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société qui sera dorénavant défini comme suit:

«L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter la forme sociétale et de transformer pour autant que de besoin la Société en une société anonyme de droit luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la valeur nominale des actions de la Société de un euro (1,- EUR) à vingt-cinq euros (25,- EUR) de sorte que le capital souscrit, s'élevant à vingt-deux millions cinq cent cinquante et un mille euros (22.551.000,- EUR) tel que réduit suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2006 est maintenant représenté par neuf cent deux mille quarante (902.040) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR). En conséquence, l'assemblée générale des actionnaires constate que les actions de la Société seront désormais détenues comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions
Mme Aurelia Perocco (nu propriétaire)	166.400
M. Pier Domenico Gallo (usufruitier)	
SOPAREF S.A.	576.852
MELIORTRUST (nu propriétaire)	31.808
COREFI Srl (usufruitier)	
M. Gerardo Rescigno	18.388
M. Mauro Pulega	18.388
GALLOINVEST S.A.	90.204
Total	902.040

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de redéfinir les statuts de la Société afin de les mettre en adéquation avec la législation luxembourgeoise, et d'adopter les statuts suivants en anglais et en français, la version française prévalant en cas de divergence entre les versions anglaise et française:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de GALLOINVEST S.A.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange

ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

3.5. La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions.

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à 2.551.000,- euros (vingt-deux millions cinq cent cinquante et un mille euros) divisé en 902.040 (neuf cent deux mille quarante) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de 25,- euros (vingt-cinq euros).

5.2. Actions

5.2.1. Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

5.2.2. La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

5.2.3. Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Dans l'hypothèse et aussi longtemps que la propriété d'une ou plusieurs actions sera démembrée entre un usufruitier et un nu-propriétaire, l'usufruitier sera à l'égard de la société, exclusivement et en toutes circonstances, admis à exercer les droits de votes attachés à une/de tel(les) actions.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. La convocation, pour tout conseil d'administration, contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier recommandé ou courrier spécial), télégramme, telex, email ou fax au domicile de chacun des administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par fax, télégramme ou telex à chacun des administrateurs. Une convocation peut aussi être abandonnée si tous les administrateurs sont présents à un conseil d'administration donné et qu'ils abandonnent unanimement cette convocation durant ce conseil d'administration. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur - délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur - délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et Liquidation.

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle.

18.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 14 heures.

18.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de porter le nombre des membres du conseil d'administration à cinq et d'élire les administrateurs suivants pour une période déterminée s'achevant immédiatement après l'approbation des comptes annuels de l'année 2009 par l'assemblée générale;

1. M. Pier Domenico Gallo, né à Cossano Belbo le 4 mai 1939, résidant à Londres, Flat 1, 1-2 Telegraph House Rutland Gardens (Royaume-Uni);

2. M. Vito Faggella, né à San Fele le 30 mars 1939, résidant à Milan, Via Boccaccio 4 (Italie);

3. Mme Caterina Della Mora, née à Udine le 18 juin 1972, résidant à Udine, Via Gherardo Freschi 23 (Italie);

4. Mme Nathalie Mager, née à Longwy le 2 mai 1966, résidant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

5. M. Serge Marion, né à Namur le 15 avril 1976, résidant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer FACTS SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 41, boulevard Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le

numéro B 98.790, comme commissaire aux comptes pour une période déterminée s'achevant immédiatement après la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires;

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'établir le siège social de la Société au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans interruption de l'activité de la Société.

Le capital social et les réserves demeureront intacts ainsi que les actifs, les engagements, les amortissements, les évaluations et les dépréciations.

La société à responsabilité limitée continuera à maintenir les comptes tenus par la société anonyme.

Onzième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accepter la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi que de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de la présente.

Douzième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier les statuts de la Société en concordance avec sa nouvelle forme juridique comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5. La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: GALLOINVEST S.à r.l.

Art. 5. Siège social.

5.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1.- Capital Souscrit et Libéré

6.1.1. Le capital social est fixé à 22.551.000,- euros (vingt-deux millions cinq cent cinquante et un mille euros) représenté par 902,040 (neuf cent deux mille quarante) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- euros (vingt-cinq euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2.- Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3.- Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4.- Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Dans l'hypothèse et aussi longtemps que la propriété d'une ou plusieurs parts sociales sera démembreée entre un usufruitier et un nu-propriétaire, l'usufruitier sera, à l'égard de la société, exclusivement et en toutes circonstances, admis à exercer les droits de votes attachés à une/de tel(les) parts sociales.

6.5.- Transfert de Parts Sociales

6.5.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3. Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4. Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6.- Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1.- Nomination et Révocation

7.1.1. La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés. Dans le cas où un ou plusieurs poste(s) de gérant serai(en)t vacant(s) lors d'un conseil de gérance pour cause de décès, retraite ou une autre cause, une assemblée générale d'actionnaires sera convoquée et tenue, et ce dès que possible, par les gérants encore en fonction afin de procéder à la nomination d'un nouveau conseil de gérance.

7.1.3. Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4. Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2.- Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3.- Représentation et Signature Autorisée

7.3.1. Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2. La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

7.3.3. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4.- Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2. Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4. La convocation, pour tout conseil d'administration, contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier recommandé ou courrier spécial), télégramme, telex, email ou fax au domicile de chacun des administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par fax, télégramme ou telex à chacun des administrateurs. Une convocation peut aussi être abandonnée si tous les administrateurs sont présents à un conseil d'administration donné et qu'ils abandonnent unanimement cette convocation durant ce conseil d'administration. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

7.4.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.6. En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion. Tout gérant peut agir à tout conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, email ou telex un autre gérant comme mandataire.

7.4.7. Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que les décisions prises lors des réunions du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.8. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5.- Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4. La convocation pour toute assemblée générale contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier recommandé ou courrier spécial) au domicile ou au siège social des associés au moins quinze (15) jours avant la date prévue de l'assemblée. Une convocation peut aussi être abandonnée si tous les associés sont présents à une assemblée donnée et qu'ils abandonnent unanimement cette convocation durant cette assemblée. Une convocation séparée n'est pas requise pour les assemblées tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision des associés. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque associé obtienne suffisamment à l'avance de chaque assemblée générale une copie des documents et /ou matériaux à discuter ou à approuver par les associés à cette assemblée.

8.5. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le deuxième mardi du mois de mai, à 14 heures.

9.2. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il (s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1.- Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2.- Comptes Annuels

11.2.1. A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2. Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2. Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Souscription

Le capital social de la société GALLOINVEST S.à r.l., s'élevant à 22.551.000,- euros (vingt-deux millions cinq cent cinquante et un mille euros) représenté par 902.040 (neuf cent deux mille quarante) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- euros (vingt-cinq euros), toutes entièrement souscrites et libérées, a été souscrit comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions
Mme Aurelia Perocco (nu propriétaire)	166.400
Mr Pier Domenico Gallo (usufruitier)	
SOPAREF S.A.	576.852
MELIORTRUST (nu propriétaire)	31.808
COREFI Srl (usufruitier)	
M. Gerardo Rescigno	18.388
M. Mauro Pulega	18.388
GALLOINVEST S.A.	90.204
Total	902.040

Treizième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer les personnes suivantes comme gérant de catégorie A et gérant de catégorie B et ce, pour une période indéterminée:

Gérants de catégorie A:

1. M. Pier Domenico Gallo, né à Cossano Belbo le 4 mai 1939, résidant à Londres, Flat 1, 1-2 Telegraph House Rutland Gardens (Royaume-Uni);
2. M. Vito Faggella, né à San Fele le 30 mars 1939, résidant à Milan, Via Boccaccio 4 (Italie);
3. Mme Caterina Della Mora, née à Udine le 18 juin 1972, résidant à Udine, Via Gherardo Freschi 23 (Italie).

Gérants de catégorie B:

1. Mme Nathalie Mager, née à Longwy le 2 mai 1966, résidant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
2. M. Serge Marion, né à Namur le 15 avril 1976, résidant au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 8.000,-.

Il résulte de l'acte de constitution de la société, dont une copie signée, par les parties en présence et par le notaire, sera attachée au présent acte afin d'être enregistré en même temps par les autorités d'enregistrement, que la Société a dûment payé le droit d'apport (obligation ad valorem) en concordance avec la législation italienne.

Pour les besoins d'enregistrement, il est établi que le transfert du siège social et du lieu effectif de management au Luxembourg est exempt de droit d'apport selon l'article 3, paragraphe 2, de la Loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, comme modifié.

Aucun autre point ne figurant à l'agenda, l'assemblée est, dès lors, clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu aux personnes comparantes, connues par le notaire de par leur nom de famille, leur prénom, leur état civil et leur résidence. Les comparants ont signé ensemble avec le notaire ce document original.

Signé: C. Messang, A. Fiorelli, G. Maitrejean, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 156S, fol. 92, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007011256/208/1108.

(070002343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Optimissimus Dudelage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelage, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.603.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la S.à r.l. OPTIMISSIMUS DUDELANGE du 14 juin 2006 que l'associé Monsieur Steffen Berndt, opticien, né en date du 29 octobre 1968 à Mannheim-Neckarau (Allemagne), demeurant à L-2427 Luxembourg, 20, rue du Rham, a cédé ses 24 parts sociales de la S.à r.l. OPTIMISSIMUS DUDELANGE à Monsieur François Bichel, opticien, né en date du 25 août 1953 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3266 Bettembourg, 10, rue Michel Rodange.

Avant ladite cession de parts sociales la répartition se présentait comme suit:

- Monsieur François Bichel:	55 parts sociales
- Monsieur Steffen Berndt:	24 parts sociales
- Madame Danielle Hipp:	21 parts sociales
Nombre total de parts sociales:	100 parts sociales

En vertu de la cession de parts du 14 juin 2006, la nouvelle répartition des parts sociales se présente comme suit:

- Monsieur François Bichel:	79 parts sociales
- Madame Danielle Hipp:	21 parts sociales
Nombre total de parts sociales:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour extrait conforme

OPTIMISSIMUS DUDELANGE S.à r.l.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007007823/1553/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05373. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Sungate S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 119.464.

—

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire et par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2006

Démission des administrateurs

- Madame Laurence Thonon

- Monsieur Dominique Delaby

Démission de l'administrateur-délégué

- Monsieur Dominique Delaby

Nomination des administrateurs et des administrateurs-délégués

- Monsieur Choukroun Isaac, né le 2 septembre 1965 à Hadera (Israël), demeurant 19, rue Maryse Bastie à F-69008 Lyon

- Monsieur Wilson Eugène, né le 26 septembre 1957 à Illinois (USA), demeurant 2106w 63rd avenue, 46410 Messillville, Indiana (USA)

Le mandat des administrateurs-délégués ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007008061/503/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03804. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Fly High S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 117.528.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration du 12 décembre 2006

Démission des administrateurs

- Madame Laurence Thonon

- Monsieur Yvon Hell

Démission de l'administrateur-délégué

- Monsieur Yvon Hell

Nomination des administrateurs et des administrateurs-délégués

- Monsieur Choukroun Isaac, né le 2 septembre 1965 à Hadera (Israël), demeurant à 19, rue Maryse Bastie à F-69008 Lyon

- Monsieur Shafiq Qashqush, né le 19 janvier 1967 à Israël, demeurant à Abu-Snan, P.O. Box 1074, Code 24905, Akko City, Israël

Le mandat des administrateurs et administrateurs-délégués ainsi nommés prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007008069/1185/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.